

[+] Rubriques

Actualités

Politique

Economie

Société

Culture

International

Sports

Contributions

• Services

> Publicité

> Revendeur

> Mailing liste

• Entretien

• Dossiers

• Forum

• Média Voce

• Analyses

+ Rubrique Economie

Babacar FALL, directeur général de l'agence nationale de la statistique et de la démographie : 'Il faut réduire la dépendance extérieure pour éviter l'inflation'

Il n'y a pas de miracle si l'on veut limiter la hausse vertigineuse des prix des produits de consommation courante. Pour le directeur de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (Ansd), il faut réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger. Dans l'entretien qu'il nous a accordé dans le cadre de l'atelier de validation du document de travail de la table ronde des partenaires techniques et financiers avec les sectoriels qui a pris fin vendredi dernier, Babacar Fall a aussi longuement expliqué les insuffisances du système statistique national. Il s'est également prononcé sur les raisons qui ont guidé sa réforme.

Wal Fadjri : Comment le statisticien explique-t-il la cherté de la vie au Sénégal ?

Ibrahima Fall : L'économie sénégalaise, à l'instar des économies sous-développées, est fortement dépendante de l'environnement économique international. Celui-ci est caractérisé ces dernières années par la survenance répétée et persistante de chocs exogènes sur le prix des produits pétroliers et sur les prix des biens de première nécessité comme le riz, le blé, le lait, le sucre, etc.

La hausse des cours du pétrole brut, entamée en 1999, s'est accélérée en 2007 et au cours des trois premiers mois de l'année 2008, en passant de 30,4 dollars en moyenne en 2003 à environ 70 dollars en 2007 et plus de 100 dollars en 2008. Le prix du baril, qui a varié entre un minimum de 31,74 dollars le 6 février 2004 et 104,7 dollars observé le 31 mars 2008, a ainsi atteint des niveaux inégalés depuis octobre 1990, à l'approche de la première guerre du Golfe.

Cette conjoncture internationale défavorable résulte de la contraction de l'offre mondiale des produits alimentaires dans les pays producteurs dont les effets sont renforcés par le renchérissement des coûts de transport et la réduction des subventions offertes par les pays européens à leurs producteurs. S'y ajoute la forte demande des économies émergentes d'Asie et, plus particulièrement, l'Inde et la Chine en produits pétroliers.

Par ailleurs, le taux de change du dollar des Etats-Unis s'inscrit depuis juin 2001 dans une tendance à la dépréciation par rapport à l'euro, monnaie à laquelle le franc Cfa est arrimé. Ainsi, à la date du 31 mars 2008, l'euro est ressorti à 1,58 dollars. Les incertitudes dans les places boursières induites par le comportement du dollar qui atteint des taux très bas, pousseraient certains spéculateurs vers les marchés de produits, alimentant davantage l'inflation importée.

Ces éléments ont fortement contribué aux perturbations qu'ont connues les marchés nationaux du fait des ajustements qui s'imposent aux offreurs (importateurs et producteurs) favorisant, dans une grande mesure, la persistance de spéculations. Il en découle une très grande instabilité des prix intérieurs, dont la hausse vertigineuse constitue une menace pour la stabilité sociale des pays pauvres, si la situation perdure.

En effet, au titre de l'année 2007, les prix à la consommation se sont appréciés de 5,9 %, tirés par les fonctions 'Restaurant, hôtels', 'Logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles', 'Enseignement' et 'produits alimentaires, boissons et tabacs'. En tenant compte de l'importance des différentes fonctions et de leurs sous-regroupements dans l'évolution des prix, il apparaît clairement que ce sont les produits alimentaires qui ont contribué pour plus de la moitié à la variation annuelle des prix, notamment les produits laitiers, les 'huiles' et les 'Céréales non-transformées'. D'après les dernières enquêtes



+ L'info en continu

Imprimer

menées par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd), les ménages ruraux très pauvres consomment principalement quatre produits de base, c'est-à-dire le riz, les produits agricoles autoconsommés, le sucre et l'huile, qui ont été très marqués par cette inflation importée.

Le Sénégal a déjà pris des mesures pour endiguer les hausses des prix des produits alimentaires. Ainsi, la suppression des taxes sur l'importation du riz et le non-recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée (Tva) sur le pain par l'Etat constituent l'une des mesures qui s'inscrivent dans cette dynamique pour confiner l'inflation à des proportions acceptables, notamment sur les produits de grande consommation. Toutefois, au-delà de cette réaction spontanée pour limiter les effets de ces hausses sur les populations, il convient d'inverser la situation pour rendre la consommation de nos compatriotes moins dépendante de l'extérieur. C'est en cela que la réponse apportée par le président de la République à travers la Grande offensive pour l'agriculture et la nourriture en abondance (Goana) me paraît être une base solide pour asseoir une politique de long terme. Au-delà du débat qui porte sur les chiffres, l'esprit de cet appel me semble très pertinent pour redynamiser les filières agricoles et établir leurs équilibres afin de minimiser les effets de la dépendance du Sénégal vis-à-vis de l'extérieur, notamment dans le domaine des produits de première nécessité et de réduire substantiellement la vulnérabilité du Sénégal.

Pour contenir les effets de la hausse des cours du pétrole brut et de la dépréciation du dollar, la réflexion devrait certainement être menée vers l'atténuation du poids de la fiscalité sur les produits pétroliers dans un cadre harmonisé, afin de limiter l'impact de la hausse des cours du pétrole sur l'inflation, la croissance et la balance commerciale, tout en veillant à ne pas perturber les équilibres macroéconomiques qui sous-tendent les efforts d'investissement publics engagés par l'Etat.

Wal Fadji : Peut-on s'attendre au pire ?

Ibrahima Fall : Les échos que nous avons de certains spécialistes du marché pétrolier peuvent paraître alarmants et doivent être pris au sérieux par la communauté internationale. Elle doit se mobiliser afin de dégager des solutions consensuelles pour apprivoiser ce marché qui s'emballe par l'action de spéculateurs qui veulent tirer profit du déséquilibre observé sur certaines filières. Il est vrai aussi qu'il ne faut pas attendre tout de l'extérieur. Il convient alors de réfléchir sur les politiques à mener pour juguler l'inflation à l'intérieur du pays, en promouvant des actions qui permettent de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur.

Wal Fadji : Quelles sont les grandes décisions qui sont ressorties de l'atelier de validation du document de travail de la table ronde des partenaires techniques et financiers avec les sectoriels ?

Ibrahima Fall : Les principaux objectifs de l'atelier étaient de valider le programme de mise en œuvre du Schéma directeur statistique (Sds) et les documents de la table ronde (document programme et agenda) prévue à cet effet, avec les membres du Système statistique national (Ssn). Comme prévu, l'ensemble des projets élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du Sds a été analysé et enrichi par les participants. Cette rationalisation va permettre de disposer d'un programme consensuel de mise en œuvre du schéma directeur statistique. Un projet de programme de la table ronde a aussi été dégagé. L'ensemble de ces documents qui seront finalisés avec les partenaires techniques et financiers, seront soumis aux autorités pour l'organisation de la table ronde pour le financement du schéma directeur statistique.

Wal Fadji : Quelles sont les raisons qui ont guidé la réforme du système statistique national ?

Ibrahima Fall : L'appareil statistique de notre pays a eu à faire des progrès indéniables sous la houlette de l'ex-Direction de la prévision et de la statistique, en matière de production et de régularité dans la diffusion des informations statistiques. Ce dynamisme est illustré, si besoin en était, par la pluralité des publications tant au niveau de l'ex-Dps que des Services sectoriels de statistique de certains ministères. Toutefois, ces progrès devraient être mis en rapport avec les perspectives, fortement liées aux réponses qu'il faut apporter aux trois types de questions suivantes, qui s'appliquent à tout système statistique national ou à ses éléments : dans

quelle mesure, le système est-il adaptable à l'évolution des besoins ? Dans quelle mesure, le système est-il efficace dans sa réponse aux besoins actuels de la clientèle ? Dans quelle mesure, le système est-il crédible dans sa qualité et son objectivité ?

Plusieurs études ont été menées pour répondre à ces questions. L'une des principales conclusions tirées des études réalisées sur la situation de la statistique au Sénégal recommande l'organisation de l'appareil statistique actuel de façon à le rendre plus productif dans un cadre législatif et réglementaire rénové. En effet, les textes qui étaient en vigueur sur l'activité statistique au Sénégal, remontent à 1966 avec la loi n° 66-59 du 30 juin 1966 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique et 1969 avec le décret n° 69-406 du 31 mars 1969 fixant les modalités de fonctionnement du Comité de coordination des enquêtes statistiques (Cocoes). Les champs couverts par ces textes étaient limités et le temps a eu raison de certaines de leurs dispositions. Par ailleurs, les changements intervenus au cours des dernières années, tant sur le plan de l'organisation de la vie nationale que sur le plan statistique, notamment le renforcement de la démocratie, la modernisation de l'administration, l'approfondissement de la décentralisation, l'adoption au niveau des Nations unies des principes fondamentaux de la statistique officielle, l'adhésion du Sénégal au Système général de diffusion des données (Sgdd) du Fonds monétaire international (Fmi), invitent aussi à la refonte de ces textes, ou à leur révision, pour coller le plus près possible aux enjeux de la production statistique (...)

Sur le plan institutionnel, il s'agit de mettre à jour la loi statistique devenue obsolète, en prenant notamment en compte, les questions relatives aux obligations des entités soumises aux enquêtes, aux procédures de consultation avec les producteurs et les utilisateurs de données, à la coordination (Conseil national de la statistique) et à l'autonomie et aux responsabilités de l'organisme central. L'accroissement et la sécurisation des ressources affectées à l'organisme et à la diffusion des statistiques et l'amélioration des conditions de travail ont été aussi tenus en considération.

Les différents politiques et programmes de développement initiés par les autorités sénégalaises, en particulier la politique de la décentralisation ou encore celle de la lutte contre la pauvreté, nécessitent des informations fiables sur l'état actuel des situations à améliorer. Ce qui exige la mise en place urgente d'un dispositif informationnel dense, capable d'accompagner ces initiatives de développement au Sénégal. Aussi, le gouvernement du Sénégal a-t-il décidé de se doter d'un système statistique performant, permettant d'offrir les moyens d'améliorer la production et la diffusion des données statistiques. Il s'agit de créer des conditions de travail permettant de satisfaire les besoins en données statistiques dans un environnement économique, social et politique de plus en plus demandeur d'informations.

A travers la création d'un Conseil national de la statistique et ses différentes structures, notamment le Comité technique des programmes statistiques, notre système statistique devrait disposer de moyens efficaces. L'avènement d'une Agence nationale de la statistique et de la démographie devrait permettre d'assurer une plus grande transparence et neutralité dans la production statistique, de mieux sauvegarder les données individuelles et l'intégrité professionnelle.

Au total, l'avènement de l'Ansd favorisera l'adoption d'une approche 'clientèle', une plus grande autonomie dans la poursuite des objectifs, une plus grande capacité d'adaptation qui lui permettra d'optimiser l'utilisation des produits de l'appareil statistique national par la réalisation d'études et de recherche. La réforme du système statistique national a comme principal objectif d'asseoir un système statistique national qui garantit les principes fondamentaux de la statistique, notamment l'indépendance scientifique, le respect des normes, concepts, méthodes utilisées au plan international et fixe les règles de transparence qui permettent l'accès aux informations statistiques pertinentes à tous les utilisateurs. A cet égard, les attributions premières de l'Ansd, telles que fixées par le décret n° 2005-436 sont relatives aux activités de coordination des activités du système statistique national avant même de préciser les activités propres de production statistique pour permettre à chaque composante de mieux répondre aux attentes.

Pour faire face aux exigences demandées par la nouvelle politique de traitement et de diffusion des données statistiques, l'Agence doit mobiliser l'ensemble des

structures de production statistique, faire jouer ce principe de subsidiarité pour que l'ensemble des besoins soient satisfaits au mieux.

Wal Fadji : Qu'est-ce qui est prévu pour stimuler le développement des statistiques au Sénégal dans les cinq prochaines années ?

Ibrahima Fall : L'élaboration du Sds qui entre dans le cadre de la réforme du Ssn et correspond à la première mission de l'Ansd, définit les actions majeures pour impulser le développement de la statistique au Sénégal au cours des prochaines années. En effet, l'exercice qui s'est déroulé selon un processus participatif avec l'implication de tous les acteurs du Système statistique national a permis de faire un diagnostic sans complaisance, de mettre face à face la demande et l'offre de statistique, avant de dégager une vision, une stratégie et un plan d'actions et les modalités de sa mise en œuvre. C'est ainsi que naturellement le consensus a été trouvé autour de l'objectif à long terme de 'Devenir un système statistique national stable, suffisamment coordonné et assurant une bonne couverture des besoins des utilisateurs'

La stratégie retenue pour matérialiser cette vision est articulée autour de quatre axes stratégiques à mettre en œuvre de façon simultanée. Les axes stratégiques sont interdépendants et comprennent des objectifs et lignes d'actions qui ont permis d'identifier les activités qui figurent dans le plan d'actions. Il s'agit des axes suivants : renforcement du dispositif institutionnel, amélioration de la qualité des produits statistiques, diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques, de l'analyse et de la recherche et renforcement des capacités pour un système statistique efficace.

A cet égard, la politique de formation s'articule autour de la mise en place d'une grande école de formation de statisticiens et économistes quantitativistes et la mise en œuvre d'une politique de formation continue efficace, prenant en compte la dimension genre. Les structures de production du Ssn devront également disposer d'infrastructures et d'équipements modernes, fonctionnels et sécurisés et auront toutes les compétences pour utiliser systématiquement les Ntic, notamment en matière de stockage électronique et d'échanges.

Par ailleurs, un dispositif de suivi de la mise en œuvre du Sds a été défini. Il repose sur les principes directeurs qui ont été largement approuvés par les acteurs du Ssn que sont la subsidiarité, la codécision, la flexibilité, la transparence et l'équité. Le dispositif institutionnel de pilotage est structuré à deux niveaux. Il s'agit du Conseil national de la statistique présidé par le Premier ministre et du Comité technique des programmes statistiques (Ctps) présidé par le Directeur général de l'Ansd.

Wal Fadji : Combien tout cela va coûter et quelle sera la part de l'Etat et celle des partenaires ?

Ibrahima Fall : Les premières estimations du coût global des actions envisagées dans le Sds avaient prévu à environ 52 milliards de francs Cfa. Il s'agit du financement des activités de l'ensemble du système statistique national sur une période de six ans, soit en moyenne de 8,7 milliards de francs Cfa par année, pour couvrir des activités indispensables à la bonne définition de politiques économiques et sociales.

Le coût des activités de production statistique représente 34,4 milliards dont 15 milliards pour les trois recensements prévus dans la période (agriculture, élevage et population) et 7 milliards pour les indicateurs socio-démographiques. Ces opérations couvrent le cœur du dispositif de suivi - évaluation de la Stratégie de réduction de la pauvreté et des Objectifs du millénaire pour le développement (Omd). C'est ainsi que le Sds apparaît comme partie intégrante du Dsrp, dans son volet suivi - évaluation. Sa mise en œuvre est également identifiée comme indicateur de l'Arrangement cadre pour l'appui budgétaire (Acab) qui a été mis en place avec les bailleurs pour accompagner l'orientation des interventions des bailleurs vers l'appui budgétaire.

Les ressources seront constituées des contributions nationales, des apports des partenaires au développement et des ressources générées par le Ssn. D'ores et déjà, l'Etat est en train de prendre des dispositions pour assurer une dotation budgétaire conséquente, à la mesure de ses moyens, dans le cadre de ses budgets d'investissement et

de fonctionnement.

Pour accompagner l'Etat dans ses efforts, une implication effective et coordonnée des partenaires au développement est aussi attendue. Je dois dire que si la grande mobilisation des partenaires lors de l'élaboration du Schéma directeur traduit bien leur engagement pour sa mise en œuvre, nous n'aurons aucun doute que les financements seront bien assurés. Il faut d'ailleurs saluer la constitution, en leur sein et à leur initiative, d'un groupe thématique sur les statistiques et le financement du Sds.

Propos recueillis par Ndakhté M. GAYE

Copyright Sonatel Multimedia ©: Sentoo